



Passagens

International Review of Political History and Legal Culture

<http://www.historia.uff.br/revistapassagens/>

ISSN (on-line): 1984-2503

Normes éthiques d'évaluation par les pairs

Ethical Guidelines for Peer Reviewers

L'évaluation par les pairs est la condition nécessaire à la validation des travaux académiques soumis à la publication dans un périodique scientifique. Les normes éthiques d'évaluation par les pairs de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens* établissent des orientations et des principes de base pour le processus d'évaluation par les pairs. L'évaluation entre pairs a comme objectif l'amélioration des textes soumis, grâce à des suggestions, à l'ajout de références et à l'encouragement au développement des recherches et des connaissances scientifiques.

Ces normes ont été élaborées sur la base des suggestions du *Committee of Publications Ethics (COPE)*.

http://publicationethics.org/files/Ethical_guidelines_for_peer_reviewers_0.pdf

1.1. Engagements des évaluateurs-trices externe-s :

- Respecter le caractère confidentiel de l'évaluation et ne pas révéler de détails sur l'article ou sur son analyse, pendant et après le processus d'évaluation, ni le contenu de l'article avant sa publication.
- Ne pas faire usage des informations obtenues durant le processus d'évaluation par les pairs, en sa faveur ou en faveur d'une tierce personne ou organisation, ou encore pour discréditer autrui ou lui porter préjudice.
- N'évaluer que les articles de son domaine de compétences afin de conduire une évaluation appropriée et de pouvoir respecter un délai raisonnable quant à la mise en œuvre de ladite évaluation.

- Déclarer tous les conflits d'intérêts potentiels et, en cas de doute sur la pertinence des éventuels conflits, consulter les responsables de la publication de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens*.
- Garantir l'impartialité de l'évaluation en évitant de se laisser influencer par l'origine de l'article, la nationalité, la religion, les convictions politiques et idéologiques, ou encore le genre du ou des auteurs.
- Être objectif et constructif dans ses évaluations en évitant les prises de position impétueuses et autres commentaires dépréciatifs.
- Reconnaître que l'évaluation par les pairs est un travail réciproque et s'engager à réaliser les tâches incombant à l'évaluateur-trice en temps utile.
- Fournir des informations personnelles et professionnelles précises quant à son expérience et à son champ de compétence lors de l'entrée ou de la mise à jour de données sur le site du périodique.

2.2 Procédures à respecter par l'évaluateur-trice externe dans le processus d'évaluation par les pairs :

- Répondre sans retard injustifié ou intentionnel.
- Décliner l'offre en cas d'incapacité à réaliser une évaluation documentée, juste, impartiale et dans les délais.
- Faire savoir si l'on ne maîtrise pas suffisamment le thème pour réaliser l'évaluation.
- Déclarer quelconques intérêts en conflit ou concurrents (qu'ils soient personnels, économiques, professionnels, politiques, idéologiques ou religieux), et, en cas de doute sur la pertinence des éventuels conflits, consulter les responsables de la publication de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens*.
- Le cas échéant, déclarer son implication dans le travail évalué ou dans sa soumission, et fournir les détails de sa participation.
- Faire savoir si vous avez déjà évalué l'article pour une autre publication. Si le directeur de la publication maintient son invitation sans que cela pose problème à l'évaluateur externe, l'évaluation devra être reprise dans son ensemble, vu qu'il existe la possibilité de modifications du texte entre deux soumissions.
- Ne pas accepter d'évaluer un article si vous avez des doutes quant au modèle d'évaluation de la revue *Passagens*, qui pourraient influencer votre évaluation ou l'invalider en raison de l'impossibilité de se conformer aux règles de la publication.
- Notifier et consulter la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens* au cas où venait à surgir un conflit non prévu initialement ou en cas de tout autre événement qui pourrait s'avérer un obstacle à une évaluation minutieuse et impartiale.
- Lire attentivement l'article, les documents complémentaires et les instructions de la revue *Passagens*. En cas de besoin d'informations complémentaires, entrer en contact avec la revue pour solliciter quelconque élément absent ou incomplet jugé nécessaire pour une évaluation complète.

- Ne pas impliquer de tierce personne dans l'évaluation sans l'autorisation préalable des responsables de la publication de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens*.
- Respecter la confidentialité des détails de l'article et de son évaluation.
- Informer les responsables de la publication de la revue *Passagens* au cas où des circonstances imprévues vous empêcheraient de remettre l'évaluation dans les délais prévus et proposer une estimation précise du temps nécessaire à sa finalisation si cette tâche vous incombe encore.
- Notifier les responsables de la publication de *Passagens* si vous rencontrez des irrégularités ou si vous avez des préoccupations relatives aux aspects éthiques du travail évalué, ou encore si vous soupçonnez une conduite répréhensible durant la mise en œuvre de la recherche, la rédaction ou la remise de l'article.
- Ne pas entrer directement en contact avec les auteurs.
- Remplir le formulaire fourni par la revue *Passagens* pour procéder à l'évaluation.
- Si vous utilisez l'espace des « recommandations pour l'amélioration de l'article », écrire un texte clair et concis visant les éclaircissements nécessaires à l'amélioration du travail.
- Être objectif et constructif dans ses évaluations et ne pas faire de commentaires personnels dépréciatifs ou d'accusations infondées.
- S'abstenir de quelconque commentaire négatif injuste ou de toute critique injustifiée du travail de collègues mentionnés dans l'article.
- S'assurer que les commentaires et recommandations aux responsables de la publication soient consistants avec le rapport destiné aux auteurs.
- Suggérer l'inclusion de citations de l'évaluateur externe (ou de ses associés) uniquement pour des raisons légitimes et pas simplement pour augmenter le nombre de citations de l'évaluateur externe (ou de ses associés) ou pour augmenter la visibilité de son travail (ou de celui de ses associés).
- En cas de sollicitation de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens*, répondre promptement aux questions liées à l'évaluation de l'article et fournir les informations demandées.
- Entrer en contact avec le périodique au cas où un élément pertinent survenant après la remise de votre évaluation pourrait affecter celle-ci et vos recommandations originales.
- Lire les évaluations des autres évaluateurs fournies par la revue *Passagens* afin de vous familiariser avec le thème abordé et de proposer les recommandations les plus adéquates.
- Répondre aux sollicitations de la revue internationale d'histoire politique et de culture juridique *Passagens* visant la révision de vos évaluations ou la réévaluation de nouvelles versions d'articles déjà évalués.